



Municipalité
1513 Hermenches

**Monsieur et Madame
Pierre-Marc et Céline Waser
Rue du Village 44
1513 Hermenches**

Hermenches, le 28 avril 2016

Autorisation municipale – parcelle 328 – Prolongement de toiture et création d'un réduit

Madame, Monsieur,

La Municipalité autorise les travaux de prolongement de toiture et création d'un réduit sur la parcelle 328, selon plan déposé le 15 avril 2016.

Cette autorisation est délivrée au sens de l'art.111 LATC et 39 RLATC, dispensant d'enquête publique les travaux de minime importance. Le droit des tiers est réservé.

Toute modification de votre projet est soumise à une nouvelle autorisation.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Municipalité d'Hermenches

Marlène Rod Trauffer
Syndic

Philippe Rebet
Secrétaire

Taxes et émoluments : frs 50.00

Les présentes décisions et les conditions éventuelles dont elles sont assorties peuvent faire l'objet d'un recours auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (av. Eugène-Rambert 15, 1014 Lausanne) ; Le recours s'exerce par écrit dans les 30 jours dès la communication de la décision attaquée. L'acte de recours doit être signé et indiquer les conclusions et motifs du recours. La décision attaquée est jointe au recours accompagné le cas échéant de la procuration du mandataire.